



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Vienne

Commune : Saint-Junien-les-Combes

Autres communes :

R500

Appellation : Château de Sannat

Monument(s)

Appellation : Château de Sannat

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 13/08/2012

Étendue de la protection : les façades et toitures des bâtiments du château de Sannat, à savoir : le logis (C 37), le bâtiment appelé « orangerie » (C 39), les écuries (C 47 et 48), les bâtiments de la réserve (C 26, 27, 606, 607, 608 et 609), le mur de clôture bordant la route départementale n° 72 et les piliers de portails situés sur les parcelles n° 47, 49, 35, 605, 611, 610, 601, 606, la rivière anglaise (C 13), le réseau hydraulique, avec le sol des parcelles d'implantation correspondant au parc du château (C 39, 40, 605, 603, 604, 609, 601, 610, 611, 49), la mère-fontaine et le sol de la parcelle sur laquelle elle est située (AC 161 commune de Roussac), le réseau hydraulique situé sur les parcelles n° 51, 66, 65, 214, 213, 212, 211, 208, 540, 201, 202, 196, 195, 279, 280 et 281 section C de la commune de Saint-Junien-les-Combes et n° 166, 164, 143, 144, 145, 162, 169, 161 et 149, section AC de la commune de Roussac (Haute-Vienne).

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.